

# Inf'eau

## Allier - Loire amont

Lettre n° 29 – novembre – décembre 2021

### À LA UNE...

#### Les pesticides dans les sites Natura 2000 c'est terminé !

Nouvelle victoire de France Nature Environnement. Par arrêt du 15 novembre 2021, le Conseil d'Etat ordonne au Gouvernement d'agir pour réduire drastiquement l'utilisation des pesticides dans les sites Natura 2000, sites dont la mission est de préserver la biodiversité européenne. Les arguments de France Nature Environnement ont porté devant la plus haute juridiction administrative française. Le Gouvernement a désormais 6 mois pour prendre les dispositions nécessaires pour enfin protéger les sites terrestres des méfaits de l'agriculture chimique.

Une directive européenne impose aux États membres d'interdire ou de restreindre l'utilisation des pesticides de synthèse dans les sites Natura 2000. Si la loi française reprend bien cette obligation<sup>2</sup>, les associations de protection de l'environnement constatent une absence de mise en œuvre sur le terrain.

Sur demande de France Nature Environnement, le Conseil d'Etat dans son arrêt du 15 novembre 2021 constate l'illégalité de cette situation, et demande au gouvernement dans un délai de 6 mois de prendre les mesures utiles et nécessaires à la protection de la biodiversité d'intérêt européen exposée aux pesticides dans les zones Natura 2000 terrestres.

[Lire la suite](#)



### Édit'eau

#### Retenues collinaires en Haute Loire : où en est-on ?

La création de retenues collinaires, essentiellement à vocation agricole, est devenue, depuis quelques mois, un sujet d'actualité en Haute-Loire.

FNE 43 n'y est pas systématiquement opposé, néanmoins, nous disons que ces implantations ne doivent être régies ni par des décisions politiques verticales ni par des réflexions trop simplistes (non, l'eau de pluie qui ruisselle n'est pas perdue, elle va forcément jouer un rôle dans les équilibres naturels et les écosystèmes en aval). D'autre

part, la réflexion à conduire doit être totalement différente si l'usage est de produire de l'alimentation à destination locale et humaine ou non.

Nous avons participé au groupe de travail chargé de la rédaction du protocole départemental concernant la réalisation des futurs projets de création de retenues collinaires (protocole bientôt disponible en ligne sur le site de la préfecture de Haute-Loire).

Malheureusement le document final ne nous satisfait pas. Quelques points de désaccord :

- Zones humides : la référence est seulement « a posteriori » : « si une zone humide est présente sur la zone impactée, il faudra appliquer le principe Eviter, Réduire, Compenser... »

- Période de prélèvement : elle a été rallongée et la procédure de dérogation permet de prélever encore jusqu'au 31 Mai. Donc 2 mois au delà de ce que prévoit le SDAGE Loire Bretagne.

- Toute possibilité de connaissance en amont des projets a été refusée. Certes l'ouvrage en lui-même peut être considéré comme du domaine privé, mais l'usage de l'eau qui l'alimentera est bien de l'ordre du collectif.

Nous craignons la multiplication des projets, et que ceux-ci s'inscrivent, pour l'essentiel, dans un maintien (voir une aggravation) d'un système d'agriculture dont on connaît les méfaits et dont les spécialistes s'accordent aujourd'hui à dire qu'il n'est pas durable. Cette technique va, entre autre, entraîner une concentration des pollutions

D'autres solutions sont possibles, mais elles nécessitent une volonté politique généralisée, l'acceptation d'un vrai dialogue et d'une vraie réflexion sur les enjeux globaux, et des moyens conséquents de formation et d'imagination.

*Marc Farigoule, administrateur FNE 43 et référent protocole départemental retenues collinaires*

## Gestion des eaux urbaines usées et pluviales : quelles évolutions ?

A tous les acteurs concernés par la gestion de l'assainissement des petites et moyennes collectivités, le groupe Epnac et l'OiEau proposent une journée de formation à distance « Gestion des eaux urbaines usées et pluviales : quelles évolutions ? » le jeudi 20 janvier 2022

[Lire la suite...](#)

## 23ème carrefour des gestions locales de l'eau 2022

Les 29 et 30 Juin 2022, l'agence de l'eau Loire-Bretagne sera partenaire de la 23e édition du carrefour des gestions locales de l'eau. L'agence organise en présentiel deux ateliers thématiques et la séance plénière d'ouverture de ce carrefour hybride.

[Lire la suite](#)

## Zones humides Infos

Zones humides Infos édite son dernier numéro et le consacre aux infractions en zones humides et à la libre évolution

[Consultable ici](#)

## Etude sur la mise en œuvre opérationnelle des règles de SAGE dans le bassin Rhône Méditerranée

Le règlement est l'un des documents constitutifs des SAGE, il leur confère une portée juridique en étant opposable aux administrations et aux tiers. Mais qu'en est-il de la mise en œuvre opérationnelle des règles une fois que le SAGE est approuvé ? La DREAL Auvergne Rhône Alpes a lancé une étude sur le sujet et vient d'en publier les résultats.

[Lire la suite](#)

## AU NIVEAU NATIONAL :

### Avis du CNE (comité national de l'eau) sur le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

Le CNE vient de publier le 3 Décembre 2021 son avis relatif au Varenne agricole de l'eau et du changement climatique. Cet avis recueille également les avis de plusieurs structures et établissements dont celui de France Nature Environnement.

[Lire la suite](#)

### Journée mondiale des ZH

Chaque année, la journée mondiale des zones humides donne lieu à l'organisation d'animations de sensibilisation à destination du grand public durant tout le mois de février.

[Lire la suite...](#)

Du 29 janvier au 28 février, profitez d'une animation près de chez vous sur le thème "Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature".

Pour les organisateurs : [Lire la suite...](#)

Pour les visiteurs : [Lire la suite...](#)

### En France, les sécheresses répétées attaquent des millions de maisons

La sécheresse provoque chaque année plusieurs centaines de millions d'euros de dégâts colossaux sur les maisons. Le réchauffement climatique accroît le phénomène, au point de mettre en danger un régime assurantiel déjà très inégalitaire, où les victimes luttent pour faire valoir leurs droits.

[Lire la suite](#)

## **Les échos du bassin Loire-Bretagne...**

### **La préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes veut mettre en œuvre le programme 100 retenues pour l'ensemble de la région.**

La préfecture lance 32 actions pour préserver durablement nos ressources naturelles. Parmi ces 32 actions, elle souhaite engager 8 actions sur l'eau et notamment "Mettre en œuvre le programme 100 retenues pour la région"

[Lire la suite](#)

## **DANS LE 42**

### **Renouvellement de la composition de la CLE du SAGE LOIRE**

Parmi les principales modifications : représentation « es qualité » du collège des élus, une intégration plus complète des EPCI du territoire avec une volonté d'ouvrir leurs représentants vers les décideurs de l'aménagement, les présences de Météo France et de l'ARDAB pour intégrer les nouveaux enjeux climatiques et agricoles. Un collège « experts associés sans droit de vote » accompagnera par ailleurs la prochaine CLE dans ses prises de décision. [Lire la suite](#)

### **Observatoire eau et urbanisme par le SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Le SAGE Loire vient de créer avec l'agence locale d'urbanisme EPURES un outil appelé "l'observatoire de l'eau et de l'urbanisme" permettant de croiser des données issues des inventaires zones humides, les trames du SRCE, l'espace de mobilité du fleuve Loire ... avec les zones constructibles des PLU, l'évolution de la tâche urbaine à proximité des cours d'eau ... dans le but de faciliter une première identification des secteurs où le développement de l'urbanisation pourrait potentiellement, et plus qu'ailleurs, peser sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

[Lire la suite](#)

## **DANS LE 43**

### **Signature d'un protocole départemental en Haute-Loire sur la création des retenues collinaires.**

Le protocole départemental sur les retenues collinaires a été signé à l'occasion du passage de M. Julien de Normandie, le 4 novembre en Haute-Loire.

Ce protocole prévoit notamment la création de 11 retenues collinaires en Haute-Loire – six ayant été construites en 2020 et 2021.

[Lire la suite](#)

La cérémonie de signature du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves de signature du Contrat territorial Loire et affluents vellaves, prévue le 17 décembre a dû être reportée à cause des mesures sanitaires.

[Lire la suite](#)

### **Autorisation de travaux**

Création d'un forage à Paulhac pour remplissage de retenue à usage d'irrigation maraîchère

[Lire la suite](#)

Saint-Maurice-de-Lignon (43) : Renouvellement d'autorisation d'exploiter la micro centrale hydroélectrique de Ranc – Fleuve Loire

[Lire la suite](#)

## **DANS LE 63**

### **Autorisation de travaux**

Volvic (63) : Demande d'autorisation d'exploitation du forage Arvic nord, forage de substitution au forage Arvic, et destiné à l'embouteillage d'eau minérale naturelle et de boissons (Source Clairvic).

[Lire la suite](#)

### **1ère réunion du comité de territoire, instance décisionnelle du PTGE porté par le Sage Allier aval**

La première réunion du comité de territoire du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Allier aval s'est tenue le 13 décembre 2021 au domaine de la Prade, à Cébazat. [Lire la suite](#)

### **Validation de la phase d'état des lieux de l'étude HMUC Allier par les CLE des SAGE Haut-Allier et Allier aval**

Les CLE des SAGE Haut-Allier et Allier aval ont validé la phase d'état des lieux de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usage et Climat). Cette étude a pour objectif de faire le point sur les prélèvements en eau, les rejets, les ressources en eau et les besoins du milieu.

[Lire la suite](#)

Avec le concours de :

FNE Loire – 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne – 04 77 49 57 35  
FRANE – 23 rue René Brut, 63110 Beaumont – 04 73 61 47 49  
FNE Haute-Loire – 34 avenue de Roderie, 43000 Aiguilhe – 07 83 67 92 10